

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

**Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - autorisation donnée à la Présidente de signer le protocole d'accord pour participer à un projet de centrale solaire au sol de 4 Mwc situé sur un délaissé routier de la commune de Butot**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	58
votes pour :	58
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

*Xavier VANDENBULCKE, maire de Butot, ne prend pas part au vote.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

**Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - autorisation donnée à la Présidente de signer le protocole d'accord pour participer à un projet de centrale solaire au sol de 4 MWc situé sur un délaissé routier de la commune de Butot**

### VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui **reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de leurs membres dans le domaine de l'énergie,**
- les lois TECV du 17 août 2015 et Energie-Climat du 8 novembre 2019 qui **laissent la possibilité aux collectivités de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables,**
- La loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat qui fixe un objectif de 33 % d'Energie Renouvelable (Enr) en 2030,
- La loi sur l'**accélération** de la production d'énergies renouvelables du **13 mars 2023** favorisant la redistribution de la valeur de la production des énergies renouvelables sur le territoire,
- les statuts du SDE76.

### CONSIDÉRANT :

- Que dans un contexte de crise énergétique et climatique, il est plus que jamais nécessaire de développer les énergies renouvelables,
- Que la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat, fixe un objectif de 33 % d'Energie Renouvelable (Enr) en 2030. Pour **atteindre cet objectif sur le territoire du SDE76, il s'agirait de doubler la production d'Enr d'ici 7 ans,**
- Que la loi sur l'**accélération** de la production d'énergies renouvelables du 13 mars 2023 favorise la redistribution de la valeur sur le territoire. Elle remet les collectivités au centre des décisions en leur laissant la possibilité de participer financièrement aux projets de production d'énergies renouvelables sur leur territoire,
- Que le SDE76 souhaite renforcer les actions qu'il mène dans le domaine de la Transition énergétique, notamment dans le **développement des énergies renouvelables et développer ses liens avec les EPCI,**
- Que la société E-sweet énergies a sollicité le SDE76 et la commune de Butot pour participer à un projet de centrale solaire au sol, d'une puissance d'environ 4 MWc,
- Que le projet, objet de la présente délibération, est situé sur un **délaissé routier,**
- Que pour mettre en place ce projet, une société de projet sera créée. **Le partenariat entre les différentes entités est formalisé grâce à la mise en place d'un protocole d'accord,**
- **Qu'en cas de faillite d'un des investisseurs, les collectivités ne portent pas le risque financier.**

### PROPOSITION :

Sous réserve d'acceptation de la commune et de l'ensemble des parties, de la faisabilité administrative, technique et financière du projet, la Présidente propose :

- Que le SDE76 participe au projet de centrale solaire photovoltaïque de 4 MWc sur la commune de Butot sur un délaissé routier selon les termes du protocole ci-annexé, afin de :

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

- s'assurer de la faisabilité du projet dans l'intérêt des habitants et de la commune,
  - participer à la gouvernance du projet pour avoir la possibilité de choisir l'entreprise lors d'une revente du projet,
  - permettre de maximiser les retombées économiques du projet auprès du territoire.
- Que le SDE76 investisse à hauteur de 0,45 % du projet, soit environ 18 374 euros, (selon les hypothèses de septembre 2023) dans une société de projet, rémunérés à 8 % sur 6 ans, puis, 8,5 % sur 40 ans, selon les termes du protocole d'accord ci-annexé.

### DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** le principe de participer au projet de centrale solaire photovoltaïque de 4 MWe situé sur la commune de Butot situé sur un délaissé routier selon les termes du protocole d'accord,
- **VALIDE** le principe d'investir à hauteur de 0,45 % du projet, soit environ 18 374 euros (selon les hypothèses de septembre 2023), dans une société de projet, rémunérés à 8 % sur 6 ans puis, 8,5 % sur 40 ans, selon les termes du protocole d'accord,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le protocole d'accord.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

  
Cécile SINEAU-PATRY.

